

**COMPTE RENDU DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES
ET DU TERRITOIRE (POINTE)**

Le 31 mai 2011, de 9 h à 15 h 10, à l'Hôtel des Commandants, au 178, rue de la Reine, à
Gaspé (Dîner inclus)

Points à l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue et ouverture de la rencontre;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption du compte rendu du 5 mai 2011;
4. Présentation – Aire d'intensification de la production ligneuse (MRNF et CRÉGÎM);
5. Présentation des cartes des aires d'intensification de la production ligneuse pour l'UA 112-62
6. Proposition – Comité de travail sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier lors d'interventions forestières;
7. Préoccupations paysagères – Localisation des sites, superficies demandées, modalités proposées et prise de position de la TGIRT;
8. Divers;
9. Levée de l'assemblée.

Sont présents	BABIN, Louis LABELLE, Jean RÉHEL, Sylvain ROY, Jean HARDY, Jean-Marc HAYES, Derek BLAIS, Claude ROUSSY, Christine CHOUINARD, Daniel DESMEULES, Pierre GAGNON, Luc GOSSELIN, Annie MALENFANT, Annie LEBLANC, Mathieu	ZEC des Anses MRC Côte-de-Gaspé Les Entreprises agricoles et forestières de Percé Société de gestions des rivières de Gaspé Sentier international des Appalaches / Club des ornithologues de la Gaspésie Secrétariat Mi'Gmawei Mawiomi Fédération des chasseurs et des pêcheurs GÎM MRC-CLD Rocher-Percé MRNF MRNF MRNF MRNF MRNF CRÉGÎM
Sont absents :	BELZILE, Robert BOURDAGES, David COURT, Katherine ÉLÉMENT, Jean-Christophe	Groupe G.D.S. Fédération des gestionnaires des rivières à saumon du Québec / ZEC Pabok Temrex, SEC Coopérative de travail en aménagement forestier des MRC de la Côte-de-Gaspé et

**COMPTE RENDU DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET
DU TERRITOIRE (POINTE) TENUE À GASPÉ, LE 31 MAI 2011**

GAMACHE, Marco	Rocher- Percé
GAGNON, Yvan	Bois d'œuvre Cedrico
COUSIN, Stephane	Gespeg
POIRIER, Rosario	Association coopérative forestière de St-Elzéar
JONCAS, Michel	Rosario Poirier inc.
	Les Entreprises agricoles et forestières de la Péninsule
PITRE, Benoit	Coopérative forestière New Richmond / St-Alphonse
SKELLING, Mario	Damabois – Division Cap-Chat
SIROIS, Edmond	Société de gestion de la rivière Grande-Rivière
SIGOUIN, Daniel	Parc national Forillon
SOUCY, Gaetan	Fédération québécoise pour le saumon atlantique
HUARD, Daniel	Regroupement pour la restauration des Trois Rivières Pabos inc.
DESCHÊNES, Berthier	Réserve faunique de Port-Daniel – SEPAQ
SINNET, Marc	ZEC York-Baillargeon
CHOUINARD, Michel	Conseil de l'eau Gaspésie Sud

Points	Sujets et éléments de suivi	
1.	Mot de bienvenue et ouverture de la rencontre	<p>La rencontre débute à 9 h 10. Mathieu LeBlanc et Jean Roy souhaitent la bienvenue à tous. Mathieu LeBlanc rappelle que désormais le rôle d'animation des TGIRTs relève du président de la Table. Ainsi, ce sera Jean Roy qui animera la rencontre.</p> <p>Jean Roy souligne qu'aucun représentant des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement de la Gaspésie n'est présent à la rencontre. Il mentionne que lorsque nous arriverons au point 7 de l'ordre du jour, si aucun d'eux n'est présent, ça posera possiblement problème au moment de prendre des décisions et qu'il faudra réfléchir à une façon de procéder.</p> <p>Mathieu LeBlanc rappelle que la décision d'abolir le quorum qui a été prise par les membres de la TGIRT est justifiée car une telle situation pourrait se produire. Il rappelle aussi qu'il est de la responsabilité de chacun de participer au processus. Certains membres affirment qu'ils ne se sentent pas à l'aise de prendre des décisions qui concernent des organismes ou des représentants de secteurs absents à la rencontre.</p>
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Jean Roy fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3.	Lecture et adoption du compte rendu du 5 mai 2011	<p>Au point 4, paragraphe 2 : Jean-Marc Hardy trouve dommage que l'outil permettant de simuler les opérations forestières dans le paysage ne soit pas disponible pour la première rencontre du comité technique sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier lors d'interventions forestières. Jean Roy souhaite que cet outil soit mis en application le plus tôt possible.</p> <p>Au point 9, 2. Pavillon de la rivière St-Jean (SGRG) : Pierre Desmeules précise qu'à partir de maintenant, il serait souhaitable que l'on ne discute plus de la planification 2008-2012 à la TGIRT. À la rencontre du 5 mai 2011, un point portant sur cette planification a été discuté, mais selon lui, ça devrait être un cas d'exception compte tenu des circonstances. Mathieu LeBlanc est en accord avec les propos de Pierre Desmeules et affirme que désormais, seuls les sujets en lien avec la planification forestière 2013-2018 (PAFIO ou PAFIT) doivent être discutés à la TGIRT.</p>
4.	Présentation – Aire d'intensification de la production ligneuse (MRNF et CRÉGÎM)	<p>À l'aide de diverses présentations Powerpoint (disponibles sur le site Internet des TGIRT), Luc Gagnon, Annie Malenfant et Daniel Chouinard du MRNF ainsi que Mathieu LeBlanc de la CRÉGÎM font une présentation sur les aires d'intensification de la production ligneuse (fondements, définition des différents types d'intensification, application en région, objectifs régionaux, zonage, etc.)</p> <p>Stratégie projetée du MRNF en matière d'intensification de l'aménagement forestier et de la pratique sylvicole par Luc Gagnon</p> <p>Luc Gagnon explique le contexte, la nouveauté du régime forestier dont font partie les aires d'intensification de la production ligneuse, la stratégie d'aménagement durable des forêts et la démarche retenue par le MRNF.</p> <p>Jean-Marc Hardy demande si l'IPL est prévue en forêt privée. Annie Malenfant mentionne qu'il y a présentement une réflexion pour la forêt privée à ce sujet. Cependant, la forêt privée n'est pas gérée par le MRNF, donc ce n'est pas eux qui ont ce mandat.</p> <p>Présentation de la stratégie régionale en matière d'AIPL définie dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du</p>

		<p>territoire par Mathieu LeBlanc</p> <p>Mathieu LeBlanc affirme que la région souhaite voir être affecté 15 % du territoire en AIPL d'ici 15 ans, donc une moyenne de 5 % du territoire pour les 5 prochaines années. Le MRNF affirme que la norme du FSC exige un maximum de 5 % du territoire en plantation. Ainsi, il faudra avoir en tête cette norme lors de l'implantation des AIPL sur le territoire puisque la région a aussi comme objectif la certification du territoire gaspésien.</p> <p>Présentation des gradients d'intensification de la production ligneuse et explication de l'intensification de la production ligneuse par Daniel Chouinard</p> <p>Daniel Chouinard explique à l'aide d'exemples et d'images les gradients liés spécifiquement à l'intensification de la production ligneuse et présente aussi quelques statistiques régionales en matière de pratiques sylvicoles intensives.</p> <p>L'intérêt d'utiliser le « zonage » pour encadrer l'intensification de la production ligneuse</p> <p>Annie Malenfant affirme que l'objectif du MRNF est d'affecter 15 % du territoire forestier public au AIPL d'ici 60 ans, donc 1.25 % d'ici 5 ans. Daniel Chouinard demande si l'objectif d'affecter 15 % du territoire forestier public s'applique au territoire forestier public productif ou au territoire forestier public accessible. Le MRNF affirme qu'ils reviendront à la prochaine rencontre afin de préciser ce point. Annie Malenfant fait une description sommaire de la démarche d'identification des aires potentielles par la Direction des inventaires forestière du MRNF et présente ce que la Direction générale régionale à retenu et exclu d'emblée.</p> <p>Les effets des plantations et de l'intensification de la production ligneuse</p> <p>Annie Malenfant présente un aperçu des impacts que peut avoir l'IPL sur la biodiversité. Elle en profite pour présenter une récente étude produite par la Direction de l'expertise FAUNE-FORÊT-TERRITOIRE du MRNF du Bas-Saint-Laurent. L'étude porte sur la caractérisation de l'effet des plantations sur l'utilisation du paysage par l'original au Bas-Saint-Laurent. Claude Blais demande</p>
--	--	--

		<p>que cette étude soit rendue disponible pour les membres. Mathieu Leblanc se chargera d'envoyer cette étude aux membres.</p> <p>Présentation des aires potentielles pour l'UA 112-62</p> <p>Annie Malenfant présente brièvement la proposition de la carte du territoire de l'UA 112-62 présentant les AIPL potentielles. Annie Malenfant propose de laisser l'été pour consulter la proposition du MRNF sur le SIGWEB et émettre des commentaires sur cette proposition. Mathieu LeBlanc enverra les informations nécessaires à ce sujet dès qu'elles seront disponibles.</p>
5.	Présentation des cartes des aires d'intensification de la production ligneuse pour l'UA 112-62	Annie Malenfant informe les participants que les cartes présentant la proposition des AIPL par le MRNF sont affichées au mur et pourront être consultées, si nécessaire, lors du retour du dîner. Au retour du dîner, il est convenu que la consultation des cartes se fera individuellement via l'outil SIGWEB.
6.	Proposition – Comité de travail sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier lors d'interventions forestières	Mathieu LeBlanc présente la proposition du comité sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier lors d'interventions forestières. Il précise qu'il souhaite recueillir les commentaires des membres des TGIRT sur cette proposition. Mathieu LeBlanc mentionne qu'il communiquera avec les organismes ciblés pour participer à ce comité afin de préciser qui y participera. Le comité devrait se rencontrer pour une première fois en juillet. Jean-Marc Hardy mentionne que, selon lui, les délais exigés sont irréalistes. Louis Babin souligne qu'il est important que les ZECs de la Gaspésie soient représentées à ce comité. Mathieu LeBlanc précise qu'un membre de la Table régionale Faune siègera à ce comité afin de représenter le secteur Faune de la Gaspésie.
7.	Préoccupations paysagères – Localisation des sites, superficies demandées, modalités proposées et prise de position de la TGIRT	<p><u>1. Principaux lieux d'opération et voies d'accès en lien avec des rivières à saumon (camping, camps, principales routes, voies d'accès, aires de repos, zones d'ambiance) (FGRSQ)</u></p> <p>Tel que demandé lors de la dernière rencontre, la FGRSQ a précisé les sites pour lesquels elle souhaiterait avoir des modalités paysagères particulières. Les sites retenus sont trois sites situés sur la Zec Pabok (voir fiches de préoccupation). Tel que défini par David Bourdages lors d'appels téléphoniques et par courriel à Mathieu LeBlanc et Luc Gagnon, les modalités souhaitées sont au minimum les mêmes modalités paysagères que celles proposées par le document du comité GIRN pour les rivières à saumon. De plus, il souhaite que ces sites soient reconnus au même titre que les sites d'intérêt régionaux reconnus dans le</p>

		<p>document du comité GIRN. Luc Gagnon présente l'analyse paysagère qui a été effectuée par le MRNF concernant ces sites. Selon eux, les trois sites sont inclus dans les limites de la bande de protection de la rivière à saumon. Il mentionne que selon les discussions tenues avec David Bourdages, l'application des modalités du GIRN concernant les rivières à saumon semblait satisfaisante. Mathieu LeBlanc confirme ces propos puisqu'il a lui aussi discuté avec David Bourdages. Malgré cela, Jean Roy n'est pas à l'aise de rendre une décision sans que le demandeur soit consulté. Ainsi, les membres conviennent que si M. Bourdages est en accord avec la solution qui est d'appliquer les modalités du comité GIRN sans autres mesures particulières, la TGIRT donne son aval. Christine Roussy se propose pour communiquer avec David Bourdages afin de voir si cette solution le satisfait.</p> <p><u>2. Pavillon de la rivière St-Jean (SGRG)</u></p> <p>Luc Gagnon propose une solution qui consiste à ce qu'à partir de 2013, une entente d'harmonisation soit conclue chaque année entre la SGRG et le MRNF afin que ces deux parties s'entendent sur les opérations forestières prévues dans le secteur du Pavillon de la rivière St-Jean. De plus, le MRNF assure que les modalités d'intervention proposées par le comité GIRN concernant les sites d'attrait régional en forêt publique mises à jour en 2011, seront appliquées pour ce site, même s'il n'était pas reconnu comme site d'attrait régional lors de la mise à jour du document du comité GIRN et même si ce site ne correspondait pas à la définition d'un site de villégiature dans la définition qu'en donne le RADF.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
8.	Divers	Jean Roy propose que la prochaine rencontre de la TGIRT POINTE se tienne au Pavillon de la rivière St-Jean, le 4 octobre 2011. Mathieu LeBlanc croit que ce sera possible, mais il lui confirmera ultérieurement.
9.	Fin de la rencontre	La rencontre prend fin à 15 h 15. Mathieu LeBlanc remercie les participants.

Préparé par :
Mathieu LeBlanc
2011-07-15